

À la une

Grande consultation : le CNB face aux avocats

Avec un quart de la profession mobilisée, les résultats de la grande consultation des avocats révèlent des défis majeurs pour le Conseil national des barreaux et des attentes fortes de la part des avocats, entre appel à une meilleure représentation, amélioration des outils proposés et peur de la paupérisation.



© Gazette du Palais - image généré par IA

Doctrine

La confusion des patrimoines de l'entrepreneur individuel : le critère d'utilité source de confusion

étude par Ibrahim OUSMAN TIDJANI

Jurisprudence

Transport au cabinet ou au domicile d'un avocat pour y effectuer « toutes constatations utiles » : rendez-vous en terre inconnue

note par Paul MALLET
sous Cass. crim., 23 oct. 2024

Halloween au Conseil constitutionnel : dignité de la personne humaine, reprise de sépulture, crémation et information des tiers

note par Quentin LE PLUARD
sous Cons. const., QPC, 31 oct. 2024

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Jehan-Denis BARBIER

Avocat au barreau de Paris, cabinet Barbier-Associés

• Charles-Édouard BRAULT

Avocat au barreau de Paris, cabinet Brault & Associés

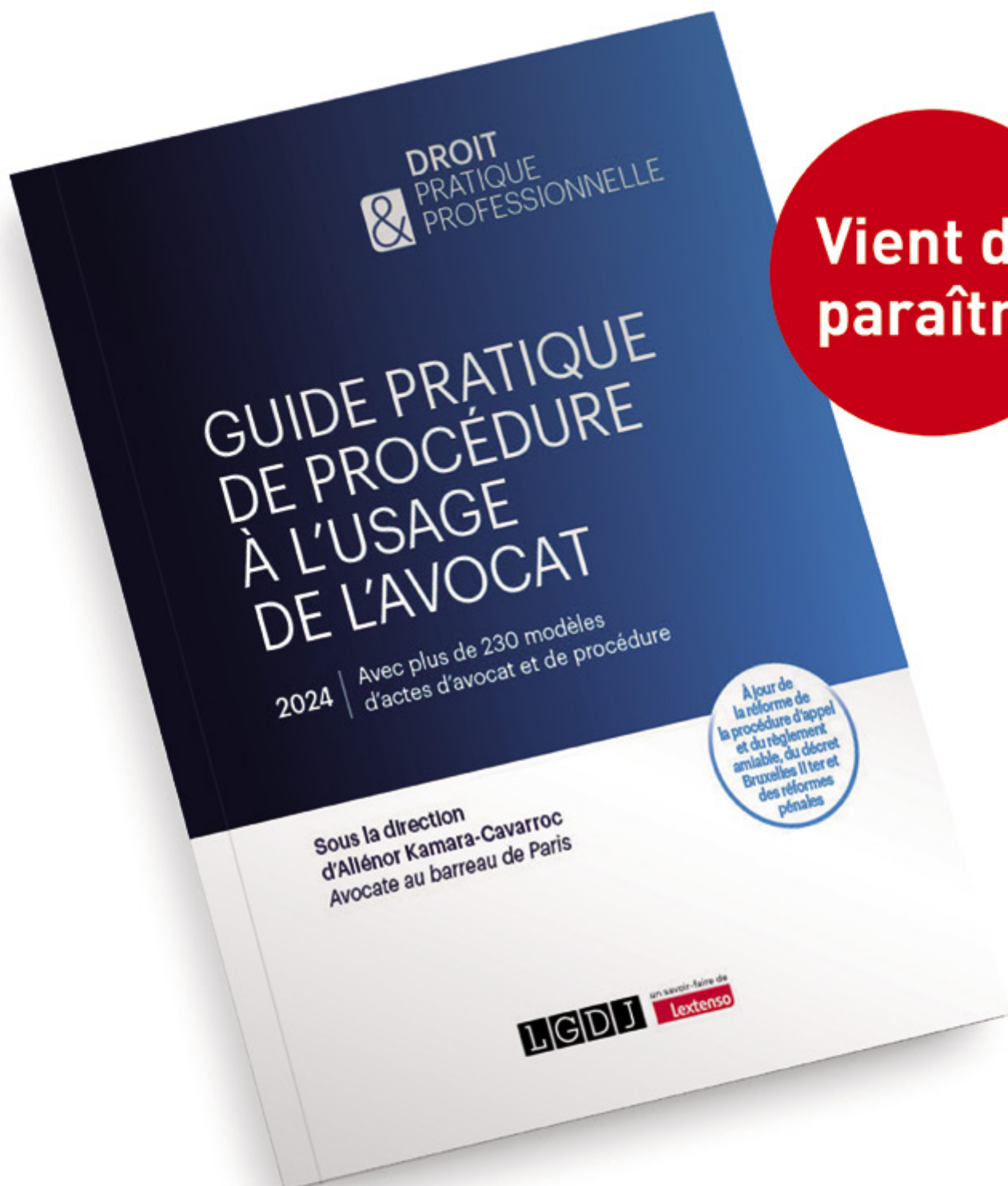
• André JACQUIN

Avocat au barreau de Paris, cabinet Jacquin-Maruani Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Sabine CHASTAGNIER, Rémy CONSEIL et Olivier JACQUIN





Vient de paraître

“ La bible de la procédure d’avocat à jour de la réforme de la procédure d’appel en matière civile et des mesures favorisant le règlement amiable ”

Disponible sur
La BaseLextenso

en vente sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationsclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Nous informons nos lecteurs que la parution
de la Gazette du Palais reprendra le 7 janvier 2025
Excellentes fêtes de fin d'année.



Actualité

- GPL470n0 ■ Grande consultation : le CNB face aux avocats 3
- GPL471n8 ■ Louis Degos et Carine Denoit-Benteux élus bâtonnier
et vice-bâtonnière de Paris pour 2026-2027 6
- GPL471o0 ■ Création d'une Maison de l'avocat en exil 7
- GPL471o1 ■ Premières Rencontres Entrepreneurs & Avocats organisées
par les barreaux de Paris, Lyon et Marseille
entretien avec Mathieu JACQUIER 9
- GPL471i2 ■ De la redéfinition nécessaire du viol en droit pénal français
libres propos par Caroline PORCHER MARQUIS 10

Doctrine

- GPL469w7 ■ La confusion des patrimoines de l'entrepreneur individuel :
le critère d'utilité source de confusion
étude par Ibrahim OUSMAN TIDJANI 13

Jurisprudence

- GPL471k8 ■ Transport au cabinet ou au domicile d'un avocat pour y
effectuer « toutes constatations utiles » : rendez-vous en terre inconnue
note par Paul MALLET sous Cass. crim., 23 oct. 2024 19
- GPL471i7 ■ Halloween au Conseil constitutionnel : dignité de la personne
humaine, reprise de sépulture, crémation et information des tiers
note par Quentin LE PLUARD sous Cons. const., QPC, 31 oct. 2024 23
- GPL471d2 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 27
- GPL470s1 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32
- GPL471d0 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH
par Catherine BERLAUD 35
- GPL470w4 ■ Panorama de jurisprudence de la cour d'appel de Montpellier
sous la coordination scientifique de Christophe ALBIGES en exclusivité sur la Base
Lextenso : <https://lext.so/GPL470w4> 
- GPL470z5 ■ Chronique de jurisprudence de droit et de déontologie
de la profession d'avocat
sous la direction de Jean VILLACÈQUE, avec la collaboration d'Alain ANDORNO,
Jean-Luc GAINETON, Daniel LANDRY, Arnaud LIZOP et Bertrand DE BELVAL en exclusivité
sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL470z5> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL471i3 ■ Mathieu Jacquier, bâtonnier du barreau de Marseille 36

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX 37

Sous la responsabilité scientifique de

Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN